



# Coordination avec les communautés

Partie C : Fiches d'action



Directives sur l'implication du secteur communautaire dans la coordination des réponses nationales au VIH/SIDA

Les fiches d'action ci-dessous décrivent les principales mesures visant à appuyer la participation active et significative du secteur communautaire à la coordination nationale des réponses au VIH/SIDA, en accord avec les Trois Principes directeurs.

Animateur. La plupart des mesures indiquées dans les fiches d'action nécessitent le recours à des animateurs. Selon le contexte national, ces derniers peuvent être des leaders ou organisations communautaires respectés et reconnus. Toutefois, lorsqu'il n'existe pas de leaders ou d'organisations phares acceptés, où lorsque cela s'avère préférable, un groupe d'intervenants du secteur communautaire peut convoquer un groupe de coordination ou de travail conjoint, pour engager l'action.

Appui des donateurs. De plus, nombre des mesures figurant dans les fiches d'action nécessitent de la part des donateurs l'appui financier et, lorsque nécessaire, l'appui au renforcement des capacités du secteur communautaire.

---

## Sommaire

- Fiche d'action ① Engager l'action, définir le secteur communautaire et rechercher le consensus
- Fiche d'action ② Définir les rôles, responsabilités et critères de sélection des représentants du secteur communautaire
- Fiche d'action ③ Choisir les représentants du secteur communautaire
- Fiche d'action ④ Évaluer et renforcer les capacités d'appui à la participation du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑤ Représenter le secteur communautaire de manière efficace et promouvoir ce rôle
- Fiche d'action ⑥ Collecter des fonds pour l'implication du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑦ Promouvoir la participation du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑧ Améliorer la communication au sein du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑨ Améliorer les consultations au sein du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑩ Travailler en partenariat et instaurer la compréhension mutuelle
- Fiche d'action ⑪ Suivre attentivement les progrès et jouer le rôle de vigile indépendant

photo : Le Theni District Positive Network se rencontre pour discuter, échanger et s'appuyer, Inde

---

# Fiche d'action ①

## Engager l'action, définir le secteur communautaire et rechercher le consensus

Le secteur communautaire doit engager l'action en vue de se réunir et de se consulter, de nommer ses membres et de concevoir des moyens de recherche de consensus en son sein.

### ■ **Mesure clé A :**

#### Engager l'action et définir le secteur communautaire

- ✓ 1. Ce processus est guidé par des leaders, des organismes ou un groupe de coordination au sein du secteur communautaire reconnu et respectés. Souvent, le leader ou l'organisation phare accepté(e) fait défaut. En pareil cas, un groupe d'intervenants du secteur communautaire peut convoquer un groupe de coordination ou de travail pour engager l'action. Au sein de ce groupe, divers individus ou organisations pourraient alors assumer différentes tâches, afin de partager la charge de travail et d'assurer une appropriation, une participation et un leadership plus larges.
- ✓ 2. Les donateurs offrent au secteur communautaire de l'appui financier et, le cas échéant, de l'appui au renforcement des capacités du secteur communautaire, afin de faciliter l'engagement de l'action.
- ✓ 3. A travers un processus coordonné (p. ex., une réunion), les intervenants du secteur communautaire définissent les composantes dudit secteur. Dans chaque pays, ce secteur doit être défini selon les caractéristiques liées à l'épidémie et les conditions qui font que certaines communautés sont plus affectées par le VIH/SIDA. [Voir l'encadré 10]

#### Encadré 10 : Définir le secteur communautaire

Il n'existe pas de définition opérationnelle claire ou acceptée du secteur communautaire. La définition élaborée par les intervenants doit se fonder sur les caractéristiques propres à chaque pays ou région. Voici un exemple :

« Des individus, groupes ou associations distincts du gouvernement et du secteur privé, qui entreprennent des actions et présentent des opinions en appui aux membres de la communauté vivant avec ou fortement affectés par le VIH et le SIDA ». ICASO, 2006.

#### Le secteur communautaire comprend :

- Des personnes vivant avec le VIH/SIDA, leurs groupes et leurs réseaux.
- Des réseaux communautaires et des organisations communautaires de base, y compris ceux qui incluent ou appuient des populations clés. [Voir l'encadré 2]
- Des organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales.
- Des organismes d'action contre le SIDA.
- Des organisations confessionnelles.
- Des réseaux d'ONG.
- Des organismes d'appui aux ONG.

- ✓ 4. En fonction de la définition du secteur communautaire, les intervenants, les leaders communautaires ou le groupe de coordination invitent les représentants à participer aux activités futures visant à renforcer la participation adéquate et significative de ce secteur. Cette démarche implique l'évaluation des caractéristiques des différents groupes ou communautés à représenter :
- Le type de communauté (les personnes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que les groupes marginalisés et vulnérables - p. ex., travailleurs du sexe, utilisateurs de drogues injectables).
  - La géographie (p. ex., groupes basés dans les capitales, les districts ou les zones rurales).
  - La taille des organisations (p. ex., unipersonnelles, à grande échelle).
  - Le niveau des organisations (p. ex., communautaires, de district, nationales, internationales).
  - La priorité des organisations (p. ex., SIDA, droits de la personne, promotion de la femme).
  - Les types d'organisations (p. ex., organisations d'entraide, prestation de services, réseau).
  - La culture des organisations (p. ex., politique, religieuse).

## ■ Mesure clé B :

### Rechercher le consensus au sein du secteur communautaire

En réunissant des groupes divers, le secteur communautaire peut prendre un certain nombre de mesures pratiques pour appuyer et améliorer la recherche de consensus. [Voir l'encadré 11]

On peut notamment citer celles-ci :

- ✓ 1. Convenir des procédures régissant le fonctionnement, les rôles et les responsabilités du groupe convoqué.
- ✓ 2. S'assurer que le consensus est basé sur des preuves et pas seulement sur des opinions personnelles, en se lançant par exemple dans des activités de consultation de la communauté ou de recherche participative.
- ✓ 3. Atteindre le consensus à travers un processus convenu et transparent.
- ✓ 4. Atteindre le consensus à travers un processus participatif qui unit plutôt qu'il ne souligne les domaines de divergence des personnes.
- ✓ 5. Appuyer le consensus en ayant aussi des positions alternatives, basées sur le degré jusque auquel le secteur communautaire est prêt à faire un compromis sur une question.

#### Encadré 11 : Recherche de consensus

La recherche de consensus au sein du secteur communautaire implique ce qui suit :

- Encourager le secteur à travailler à comprendre des opinions, positions et priorités similaires et différentes.
- Comparer les opinions avec les preuves (p. ex., études de cas, données de suivi).
- Être prêt au compromis.
- Parvenir à un accord, par exemple sur les lacunes en matière de priorité ou les besoins.
- Parler d'une seule et même voix une fois l'accord conclu.

- ✓ 6. S'assurer que les représentants du secteur communautaire sont directement impliqués dans le processus de recherche de consensus ou sa facilitation – pour qu'ils comprennent à fond le contexte menant à la position finale et à quel point les groupes qu'ils représentent sont d'accord ou non<sup>1</sup>.

**Note :** En situations de conflit extrême ou de capacité très faible du secteur communautaire, il peut s'avérer impossible de suivre un processus semblable à celui qui a été indiqué ici, d'où la nécessité d'une option temporaire. De telles options doivent être considérées comme des mesures à court terme et doivent être appliquées uniquement avec la contribution et l'accord d'au moins certains des intervenants du secteur communautaire. En voici quelques exemples :

- Des individus ou groupes n'appartenant pas au secteur communautaire local – par exemple une ONG internationale ou des consultants d'une institution scolaire – jouent un rôle de chef d'équipe en réunissant les intervenants communautaires et en faisant avancer l'ordre du jour.
- Les donateurs ou les Nations Unies procurent des ressources et jouent un rôle de convocateurs, comme accueillir une réunion des intervenants du secteur communautaire et leur offrir un forum ainsi que des outils leur permettant d'atteindre le consensus.
- Les donateurs, les organismes des Nations Unies et le gouvernement procurent des ressources destinées à un programme intensif de renforcement des capacités au profit du secteur communautaire, y compris la formation de leaders potentiels et le développement d'au moins un niveau minimal d'infrastructure de réseautage.



Participants à un atelier de mobilisation communautaire, Sud Soudan. ©2006 IHAA

---

<sup>1</sup> Voir la fiche d'action ⑤



## Fiche d'action ②

### Définir les rôles, responsabilités et critères de sélection des représentants du secteur communautaire

Le secteur communautaire doit définir et approuver les rôles, responsabilités et critères de sélection de ses représentants, puis les communiquer.

#### ■ Étapes clés :

- ✓ 1. Les animateurs du secteur communautaire appuient un processus permettant de déterminer le type et le nombre appropriés de représentants du secteur communautaire au sein des organes de coordination tels que l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA. Le type et le nombre de représentants doivent refléter les caractéristiques des divers groupes à représenter :
  - Le type de communauté (les personnes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que les groupes marginalisés et vulnérables - p. ex., travailleurs du sexe, utilisateurs de drogues injectables).
  - La géographie (p. ex., groupes basés dans les capitales, les districts ou les zones rurales).
  - La taille des organisations (p. ex., unipersonnelle, à grande échelle).
  - Le niveau des organisations (p. ex., communautaires, de district, nationales, internationales).
  - La priorité des organisations (p. ex., SIDA, droits de la personne, promotion de la femme).
  - Les types d'organisations (p. ex., organisations d'entraide, prestation de services, réseau).
  - La culture des organisations (p. ex., politique, religieuse).
- ✓ 2. Au terme de ce processus, le secteur communautaire, par le biais d'un groupe de coordination, travaille à élaborer le mandat des représentants. Un document doit définir leurs principaux rôles et responsabilités au sein de l'instance de coordination nationale et auprès du secteur communautaire<sup>2</sup>. Il doit également indiquer ce que l'on attend de l'organisation même des représentants, en ce qui a trait par exemple aux télécommunications, à l'administration et à un accord d'appui institutionnel formel.
- ✓ 3. Conformément au mandat, le secteur communautaire travaille à établir l'expérience personnelle, les qualités et les compétences qui manquent à ses représentants. [Voir l'encadré 12]
- ✓ 4. Le secteur communautaire documente le mandat, les organisations et les profils personnels sous forme de description de poste écrite comprenant les critères de sélection de ses représentants. Il peut s'agir de critères qu'ils doivent remplir et de critères qu'il serait préférable qu'ils remplissent. L'objectif devrait être d'appuyer la sélection d'un large éventail de représentants du secteur communautaire. [Voir l'encadré 13]

<sup>2</sup> Voir la fiche d'action ①

- ✓ 5. Le secteur communautaire diffuse ouvertement la description de poste et les critères de sélection auprès de ses membres et d'autres intervenants<sup>3</sup>.

### Encadré 12 : Connaissances, compétences et attitudes des représentants du secteur communautaire

Connaissances	Compétences	Attitudes
<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience pratique et connaissance du VIH/SIDA</li> <li>• Compréhension de la réponse du secteur communautaire au VIH/SIDA</li> <li>• Questions touchant les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les groupes marginalisés</li> <li>• Secteur communautaire (qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne)</li> <li>• Priorités concernant le VIH/SIDA et programmes des autres secteurs</li> <li>• Systèmes et protocoles juridiques</li> </ul>	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des politiques et plaidoyer</li> <li>• Communication et partage d'information</li> <li>• Capacité d'écoute et d'empathie</li> <li>• Leadership, négociation et recherche de consensus</li> <li>• Gestion de programme (planification stratégique, fixation des priorités, rédaction de propositions, budgétisation, suivi-évaluation)</li> <li>• Capacité de comprendre des idées, documents et données complexes</li> <li>• Capacité de travailler en équipe et d'être flexible</li> <li>• Aptitudes langagières (pour les forums locaux, nationaux et internationaux)</li> <li>• Connaissance des technologies de l'information (Internet, courriel)</li> </ul>	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Positif, enthousiaste et persuasif</li> <li>• Prêt à donner suffisamment de temps (préparation de réunions, participation et suivi)</li> <li>• Honnête et pragmatique</li> <li>• Crédible au sein du groupe qu'il représente</li> <li>• Diplomate et capable d'accepter la critique</li> <li>• Engagé envers l'égalité, particulièrement en ce qui concerne les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les femmes et les communautés marginalisées</li> <li>• Ouvert au travail avec d'autres secteurs (gouvernement, entreprises)</li> </ul>



Image 1 : Formateur en lutte contre le VIH/SIDA faisant la démonstration de l'usage du condom, Mozambique ; Image 2 : Les communautés participent à l'inauguration des services du projet ACER, Zambie ; Image 3 : Professionnelle du sexe, Inde.  
© 2006 Shailaja Jathi

<sup>3</sup> Voir la fiche d'action 8

## Encadré 13 : Critères de sélection proposés par le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et le Projet POLICY

Le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et le Projet POLICY proposent les critères ci-après pour les représentants des personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH) aux mécanismes nationaux de coordination (MNC) du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Ces critères peuvent être adaptés à d'autres franges du secteur communautaire ainsi qu'à tout organe ou processus de coordination :

### 1. *Affiliation organisationnelle*

Nos représentants doivent être membres actifs d'au moins un des groupes suivants :

- Une association de PVVIH.
- Une organisation non gouvernementale de PVVIH.
- Un réseau de PVVIH.

### 2. *Qualités personnelles*

Les PVVIH membres de MNC doivent être :

- Des personnes vivant avec le VIH/SIDA et ouvertes au sujet de leur statut.
- Prêts à travailler dans l'intérêt des groupes de PVVIH et de groupes apparentés, tels que les jeunes, les femmes, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes (HSH), les UDI, les travailleurs du sexe, les migrants et les réfugiés.
- Perçus comme étant crédibles et honnêtes, et jouissant de la confiance de leur communauté.
- Prêts à affronter leurs propres préjugés et capables de faire preuve d'absence de discrimination envers les femmes, les HSH, les UDI, les travailleurs du sexe, les étrangers et d'autres groupes vulnérables.
- Motivés pour défendre les droits de toutes les PVVIH, quelle que soit leur identité (p. ex., situation économique, éducation, religion et culture).
- Ouverts au travail avec d'autres groupes et secteurs (p. ex., gouvernement, milieu universitaire, secteur privé).
- Capables de défendre d'autres croyances et priorités des PVVIH face à la critique et à l'opposition farouches des autres.
- Capables de travailler en équipe et d'être flexibles, tolérants et ouverts à la critique.
- Prêts à écouter les autres et à faire preuve d'empathie, et à voir les choses du point de vue des autres, aussi différentes ou provocantes qu'elles puissent paraître.
- Prêts à être des leaders et non des « victimes ».
- Disposés à appuyer le principe d'égalité des sexes et capables de le faire.

### 3. *Investissement de temps*

Les représentants des PVVIH doivent être :

- Capables de consacrer le temps qu'il faut pour une représentation effective des PVVIH au sein du MNC (un minimum absolu de quatre jours : un pour étudier à l'avance les documents de chaque réunion du MNC, un pour se concerter avec le groupe de PVVIH avant la réunion, un pour la réunion proprement dite et un après chaque réunion, pour fournir un feedback aux groupes qu'ils représentent).

- Capables de consacrer suffisamment de temps à se familiariser avec les donateurs et les services existants dans le pays, afin que la proposition coordonnée de pays puisse convenablement traiter les lacunes en matière de services et empêcher la duplication des efforts.
- Prêts à consacrer du temps à l'apprentissage de nouvelles aptitudes et connaissances.

#### 4. *Études et expérience*

Pour que les représentants des PVVIH au MNC soient efficaces, il est recommandé qu'ils aient :

- Un minimum de deux années d'expérience de travail pertinente dans le domaine du VIH/SIDA.
- Une connaissance approfondie d'un large éventail de questions liées au VIH et de questions sociales connexes.
- De l'expérience en matière de négociation.
- La capacité de penser de façon créative.
- Des études suffisantes pour pouvoir participer efficacement à la planification, au suivi et à l'évaluation de programmes, avec au besoin une formation minimale.
- La capacité de résumer une situation aux groupes de PVVIH de façon efficace, oralement et à travers des rapports bien rédigés et concis.
- La capacité de lire et de comprendre facilement les documents du MNC.

#### 5. *Compétences techniques*

Les compétences techniques suivantes, qui sont importantes et nécessaires pour les PVVIH membres du MNC, pourraient nécessiter la formation de capacités ou le renforcement de celles existantes :

- Aptitudes langagières (pour les forums nationaux et internationaux).
- Compétence en matière de technologies de l'information (informatique, Internet, courriel).
- Compréhension du suivi-évaluation de projets et de programmes.
- Compétences en gestion.
- Rédaction de propositions et de rapports.
- Etablissement de priorités et planification stratégique.
- Compréhension des données et preuves scientifiques actuelles.

(Source : adapté de *Challenging, Changing and Mobilising: A Guide to PLHIV Involvement in Country Coordinating Mechanisms*, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et Projet POLICY, 2005.)

# Fiche d'action ③

## Choisir des représentants du secteur communautaire

Les représentants du secteur communautaire doivent être choisis par le secteur lui-même, de manière efficiente, équitable et transparente.

### ■ Étapes clés :

- ✓ 1. A travers un processus coordonné (p. ex., une réunion), le secteur communautaire développe et adopte un processus simple et pratique de sélection de ses représentants. [Voir l'encadré 14]

#### Encadré 14 : Principes de sélection des représentants du secteur communautaire

Le processus de sélection doit être :

- Indépendant d'autres secteurs et du conseil de coordination nationale auquel les représentants vont siéger.
- Axé sur le choix de représentants capables :
  - De réaliser le mandat des membres de l'instance de coordination
  - D'assumer les rôles et responsabilités et de satisfaire aux critères de sélection convenus par le secteur communautaire pour ses représentants
- Axé sur la recherche de diversité des représentants (p. ex., en appliquant un système de rotation).
- Équitable, démocratique et basé sur la recherche de consensus.
- Global, impliquant autant de groupes du secteur communautaire que possible.
- Sans risque (p. ex., les personnes vivant avec le VIH/SIDA doivent être capables de préserver leur confidentialité si tel est leur souhait).
- Transparent (les processus et résultats doivent être accessibles à tous).
- Approfondi (p. ex., inclure un plan en cas de vote ex aequo pour deux candidats).
- Sensible à la dynamique de pouvoir (p. ex., s'assurer que la plus grande ONG n'est pas automatiquement choisie juste parce qu'elle a le plus haut profil).
- Centré sur un modèle de représentation adapté à la culture et aux normes démocratiques du pays.
- Centré sur un modèle qui voit à ce que les représentants ne soient jamais laissés à eux-mêmes - ce qui implique la sélection de suppléants ou d'une équipe de représentants, plutôt que de simples individus. [Voir l'encadré 15]

### Voici les caractéristiques des approches de sélection :

- Des représentants organisationnels plutôt qu'individuels. Cela veut dire que si le directeur d'un groupe choisi de PVVIH n'est pas en mesure d'assister à une réunion, il y sera remplacé par un autre membre du groupe.
- Un système de rotation. Il peut permettre de garantir la diversité des représentants au lieu de la participation permanente des mêmes personnes ou organisations. Par exemple, si le secteur communautaire est représenté par une ONG du nord du pays pendant deux années, il peut être représenté par une ONG du sud du pays pendant les deux années suivantes.
- Un suppléant pour chaque représentant. Si un représentant choisi n'est pas en mesure d'assister à une réunion, un suppléant nommé du secteur communautaire peut être envoyé à sa place. [Voir l'encadré 15]
- Une équipe d'appui pour les représentants. Si les représentants choisis ont besoin d'appui et de conseils additionnels, ils peuvent s'en remettre à un petit groupe de membres du secteur communautaire. Cette démarche peut aider à conserver la mémoire institutionnelle, étant donné que les représentants changent. [Voir l'encadré 16]

#### Encadré 15 : Les rôles du représentant suppléant

Le représentant suppléant doit :

- Être choisi à travers le même système démocratique et transparent que le représentant principal.
- Si cela est permis, être un observateur à toutes les réunions de l'instance nationale de coordination, ainsi qu'à toute consultation avec le secteur communautaire avant ou après les réunions.
- Travailler en équipe avec le représentant principal, pour s'assurer qu'il peut, au besoin, assumer les fonctions aussi rapidement et facilement que possible.
- Être tout aussi capable d'intervenir que le représentant principal (p. ex., en ce qui concerne l'aptitude à s'exprimer en public).
- Suivre les mêmes initiations et renforcements des capacités que le représentant principal.

#### Encadré 16 : Les rôles des équipes d'appui pour les représentants

Les équipes d'appui pour les représentants peuvent :

- Les soutenir entre les réunions du secteur communautaire plus large.
- Fournir de l'appui technique (conseils techniques, personnes utiles à contacter).
- Servir de mentors (soutien moral, atténuation du stress).
- Suivre leur performance (en faisant des feedbacks constructifs, en déterminant leurs besoins de formation).
- Entretenir la mémoire institutionnelle (transmettre l'information et l'appui aux nouveaux représentants).

- ✓ 2. Un chef d'équipe lance un appel à candidatures, lequel est communiqué aussi largement que possible à l'échelle du secteur communautaire, à travers des bulletins d'information et des sites Web si possible<sup>4</sup>. L'appel :
  - Comprend la description de poste (définissant les rôles et responsabilités) ainsi que les critères et le processus de sélection (y compris comment les résultats seront annoncés) pour les représentants du secteur communautaire<sup>5</sup>.
  - Invite les personnes à proposer leur candidature ou, si cela convient, d'autres candidatures.
  - Demande aux candidats de prouver pourquoi leur candidature est pertinente. Pour cela, ils pourraient présenter :
    - a. Leur curriculum vitae (CV) ou un résumé succinct de leurs expériences, con naissances, compétences et attitudes pertinentes.
    - b. Des lettres de recommandation de personnes qui connaissent bien les candidats ainsi que leur travail.
- ✓ 3. Un animateur collecte les renseignements sur les candidats potentiels et les diffuse largement au sein du secteur communautaire. Il rappelle également comment et quand le processus de sélection aura lieu.
- ✓ 4. Un animateur coordonne le processus de sélection au sein du secteur communautaire, selon les principes de bonne pratique<sup>6</sup>.

Par exemple, le processus :

- Se déroule à une date et dans un lieu convenables, pour maximiser l'inclusion et la transparence. (Par exemple, au cours de la réunion annuelle d'un réseau d'ONG, lorsque la plupart des groupes du secteur communautaire sont présents.)
  - Est mené de façon équitable. (Il peut être approprié d'attribuer une voix à chaque organisation, plutôt qu'à chaque personne, ou alors de faire faire la sélection par un panel de leaders respectés du secteur communautaire.)
  - Est mené de façon respectueuse, éthique et confidentielle. (Les votes sont mis dans une boîte puis dépouillés par une personne indépendante.)
  - Offre divers moyens de participer. (Choix entre assister à une réunion ou voter par courrier postal ou électronique.)
- ✓ 5. Un animateur annonce les résultats du processus de sélection immédiatement, et les communique publiquement au secteur communautaire et à d'autres intervenants<sup>7</sup>.
  - ✓ 6. Les autres intervenants, y compris le gouvernement, reconnaissent et accueillent les représentants choisis par le secteur communautaire<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir la fiche d'action ⑨

<sup>5</sup> Voir la fiche d'action ②

<sup>6</sup> Voir la fiche d'action ①

<sup>7</sup> Voir la fiche d'action ⑧

<sup>8</sup> Voir la fiche d'action ⑩

## Étude de cas : Choix des représentants régionaux des personnes vivant avec le VIH/SIDA, en Ukraine

Au départ, seul un siège était à pourvoir pour le secteur communautaire au sein du mécanisme national de coordination (MNC) du Fonds global en Ukraine. Cependant, à la suite d'une campagne menée par les personnes vivant avec le VIH/SIDA, le nombre de sièges a été porté à trois (une ONG et deux PVVIH). Ces trois représentants étaient tous des activistes qui avaient travaillé dans des organisations de personnes vivant avec le VIH/SIDA pendant plus de trois ans. Ils offraient des connaissances et de l'expérience relatives à l'intensification de l'accès au traitement, aux soins et au soutien. Ils possédaient également des compétences en matière de développement de propositions, de gestion de projets et de suivi-évaluation. Ils vivaient et travaillaient tous dans la capitale, Kiev.

Lorsque le MNC a adopté un processus de rotation annuelle de ses membres, il est apparu nécessaire de réélire l'un des représentants des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Selon les critères de sélection, cette nouvelle recrue devait être un activiste, posséder au moins deux années d'expérience du travail dans une organisation de personnes vivant avec le VIH/SIDA, comprendre les besoins des personnes vivant avec le VIH/SIDA et être capable de plaider en leur faveur au MNC.

Une réunion générale du Réseau ukrainien des personnes vivant avec le VIH/SIDA, financée par l'USAID, a attiré la participation de 200 personnes vivant avec le VIH/SIDA venues de différentes régions du pays. Tous les membres du secteur communautaire ont été invités à proposer un candidat. Le processus de sélection s'est déroulé par vote majoritaire. Les membres pouvaient voter en personne ou par courrier (quelque 100 lettres ont été reçues d'ONG qui n'étaient pas en mesure d'assister à la réunion). A l'issue du vote, le représentant du bureau régional du Réseau à Odessa a été élu, permettant ainsi aux personnes vivant avec le VIH/SIDA en dehors de la capitale de mieux faire entendre leur voix au MNC.

Le Réseau possède à présent un groupe de leaders qui travaillent de façon interchangeable, ce qui leur permet de s'appuyer mutuellement et de maintenir la contribution de l'organisation. Il a également réalisé un projet de formation pour préparer la prochaine génération de leaders partout en Ukraine. Ce projet, financé par la Coalition européenne pour les personnes séropositives (European Coalition of Positive People), a mis l'accent sur le renforcement des capacités de potentiels leaders dans des domaines tels que la gestion et le plaidoyer.

(Source : adapté de *Challenging, Changing and Mobilising: A Guide to PLHIV Involvement in Country Coordinating Mechanisms*, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et Projet POLICY, 2005, et d'une présentation faite au cours de l'Atelier régional sur le rôle des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des communautés affectées, en lien avec le concept des Trois Principes directeurs - Moldavie, février 2006.)

## Fiche d'action ④

### Evaluer et renforcer les capacités d'appui à la participation du secteur communautaire

Il est important d'établir et de combler les besoins de capacités des représentants du secteur communautaire et d'autres secteurs, y compris le gouvernement et les donateurs.

#### ■ Étapes clés :

- ✓ 1. Tous les secteurs, y compris le secteur communautaire, passent en revue le mandat des membres de l'instance ou du processus de coordination nationale (p. ex., l'autorité nationale de lutte contre le SIDA). Ils évaluent dans quelle mesure leurs représentants choisis et leurs organisations peuvent le réaliser et établissent leurs besoins de renforcement de capacités. [Voir l'encadré 17 et 18] La revue peut être menée à travers un processus d'autoévaluation ou en faisant appel à l'expertise d'un organisme de renforcement des capacités.

#### Encadré 17 : Besoins de renforcement des capacités pour tous les secteurs

- Principes clés (p. ex., participation accrue des personnes vivant avec le VIH/SIDA, approches fondées sur les droits, égalité des sexes).
- Principaux engagements et normes internationaux (p. ex., Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, Convention relative aux droits de l'enfant).
- Réseautage, plaidoyer et communication (p. ex., compréhension du dialogue sur les politiques, art de parler en public, négociation).
- Gestion de programme (p. ex., évaluation participative des besoins, établissement des priorités, planification stratégique, rédaction de propositions).
- Budgétisation et gestion financière.
- Suivi-évaluation (p. ex., comment adapter des indicateurs convenus aux niveaux national et international, comment collecter des données qualitatives et quantitatives, comment utiliser les données pour améliorer les programmes relatifs au VIH/SIDA).
- Gestion de groupes multisectoriels (p. ex., présider des réunions, rechercher le consensus).
- Représentation et imputabilité (consultation, résolution de différends).
- Modes de fonctionnement des systèmes politiques nationaux et internationaux.

- ✓ 2. Chaque secteur repère des personnes pouvant apporter un appui technique approprié et de haute qualité, et pouvant satisfaire les besoins de renforcement des capacités. Est-ce que le prestataire :
  - Comprend le secteur communautaire et son mode de fonctionnement ?
  - Comprend le contexte (VIH/SIDA, financier, etc.) dans lequel travaille le secteur communautaire ?
  - A de bons antécédents de service ?
  - Offre des connaissances et une expérience solides en la matière ?
  - Utilise des approches participatives et pratiques ?

- Met régulièrement à jour son travail, en se basant sur les bonnes pratiques nationales et internationales ?
  - Évalue son travail ?
- ✓ 3. Chaque secteur développe un plan de renforcement des capacités de ses représentants et, si possible, l'intègre dans le plan de travail et budget principal de l'instance de coordination nationale.
- ✓ 4. L'instance de coordination nationale ou des secteurs individuels répertorient les donateurs et les ressources pour appuyer le plan de renforcement des capacités. Par exemple, ils développent une base de données des experts dans le domaine du VIH/SIDA et un ensemble d'outils clés pour la prise de décision collective.

### Encadré 18 : Besoins de renforcement des capacités de secteurs particuliers

Le secteur communautaire	D'autres secteurs (gouvernement, donateurs, secteur privé)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance plus large et plus approfondie de la diversité des besoins, des expériences et des exigences du secteur communautaire.</li> <li>• Comment fonctionnent les autres secteurs (donateurs, gouvernement) (quels sont les processus utilisés, qui détient le pouvoir).</li> <li>• Comment les systèmes politiques fonctionnent.</li> <li>• Comment transposer les expériences du secteur communautaire aux forums nationaux (comment fournir des indicateurs communautaires à des discussions portant sur un système de S&amp;E national convenu).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment fonctionne le secteur communautaire (p. ex., comment il fournit des services aux communautés, comment il atteint le consensus, pourquoi et comment il joue un rôle de vigile).</li> <li>• Les besoins et contributions des personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres communautés marginalisées et vulnérables (p. ex., perspectives uniques et réelles concernant les stratégies de prévention et de soins efficaces/inefficaces).</li> </ul>

### Étude de cas : Renforcement des capacités des représentants, Moldavie

En Moldavie, les priorités en matière de renforcement des capacités des représentants de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA ont été établies au cours d'un atelier national, par le truchement d'un questionnaire administré aux participants du secteur communautaire.

Les représentants ont déterminé que la gestion stratégique et la gestion de projets étaient les domaines prioritaires, et deux cours (de deux et trois jours respectivement) ont été organisés. Les sessions ont été financées par l'ONUSIDA et animées par une société de conseil locale indépendante. Ont pris part à ces sessions, outre des ONG et des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des représentants de l'autorité venus des agences des Nations Unies ainsi que du gouvernement. Les cours ont été une importante occasion de maillage et de renforcement de la compréhension mutuelle et des compétences.

(Source : adapté d'une présentation faite au cours de l'Atelier régional sur le rôle des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des communautés affectées, en lien avec le concept des Trois Principes directeurs - Moldavie, février 2006.)

## Fiche d'action ⑤

### Représenter le secteur communautaire de manière efficace et promouvoir ce rôle

Il est important que les représentants du secteur communautaire opèrent de façon efficace, professionnelle et éthique. Il est également essentiel qu'ils reçoivent un appui approprié (technique, moral, etc.) de la part d'autres individus et groupes au sein du secteur.

#### ■ Étape clé A :

#### Représenter le secteur communautaire de manière efficace

Une fois choisis, les représentants du secteur communautaire peuvent prendre plusieurs mesures visant à leur permettre de jouer leur rôle de façon aussi efficace et efficiente que possible. Voici quelques exemples de mesures :

- ✓ 1. Renforcer leurs connaissances et leurs compétences : participer à des ateliers d'accroissement des compétences et à des formations dans des domaines tels que l'art de parler en public et la formulation des politiques nationales<sup>9</sup>.
- ✓ 2. Prendre le temps de remplir leurs responsabilités : prendre moins d'engagements envers d'autres initiatives, afin de libérer du temps pour être des représentants actifs.
- ✓ 3. Agir de façon professionnelle et responsable. [Voir l'encadré 19]
- ✓ 4. Consulter le secteur communautaire et apprendre à le connaître, et représenter les groupes et non pas leurs propres intérêts : assister régulièrement aux réunions dudit secteur, être en communication directe avec un large éventail de groupes, être au fait des programmes et ressources communautaires existants, et être en mesure de déterminer et de promouvoir l'ensemble des priorités et des ressources du secteur<sup>10</sup>.
- ✓ 5. Garder un point de vue équilibré, et rechercher et articuler des opinions différentes : ne pas être trop étroitement

#### Box 19: Agir de façon professionnelle et responsable

Un représentant du secteur communautaire doit :

- Être préparé pour les réunions et lire l'ordre du jour à l'avance.
- Assister à toutes les réunions nécessaires ou s'excuser à l'avance et veiller à ce qu'un suppléant puisse y assister.
- Venir aux réunions à l'heure.
- Se tenir et s'habiller convenablement.
- Utiliser un langage approprié.
- Traiter les autres avec respect, quel que soit leur statut ou niveau de connaissances.
- Être prêt à parler et à plaider en faveur du secteur communautaire dès le démarrage des débats, et ne pas se contenter d'attendre que l'on passe au vote.
- Être prêt à affronter et à traiter l'ignorance ou les points de vue extrêmes.
- Suivre les protocoles et règles de l'étiquette qui conviennent.
- Achever les tâches à temps et faire un travail aussi approfondi et de haute qualité que possible.
- Être honnête et transparent, y compris pour toute question relative à l'argent.
- Faire un usage responsable de son pouvoir, pour le bien du secteur communautaire.

<sup>9</sup> Voir la fiche d'action ④

<sup>10</sup> Voir la fiche d'action ⑨

- lié à une organisation particulière et être en mesure de noter et d'expliquer les différences d'opinion au sein du secteur.
- ✓ 6. Être transparent et responsable : déclarer tout conflit d'intérêt à l'avance et consulter les groupes avant de prendre une position publique sur une question donnée.
  - ✓ 7. Agir pour consulter les groupes marginalisés et vulnérables : prendre des mesures proactives pour rencontrer et apprendre à connaître des groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA, de femmes ou de travailleurs du sexe, notamment ceux qui sont dans l'impossibilité de s'engager dans des processus de consultation nationale<sup>11</sup>.
  - ✓ 8. Mener des consultations et établir des rapports de façon systématique et régulière : interroger de façon proactive les groupes du secteur communautaire sur des questions qui figurent dans l'ordre du jour (p. ex., réunions de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA) et fournir aux groupes, à l'issue des réunions, des rapports oraux ou écrits sommaires et précis<sup>12</sup>.
  - ✓ 9. Communiquer de façon efficace : par exemple, peaufiner et promouvoir les messages clés du secteur communautaire et indiquer exactement aux groupes comment et quand ils peuvent être impliqués dans les processus<sup>13</sup>.
  - ✓ 10. Faciliter une meilleure compréhension des questions relatives au secteur communautaire : éduquer les autres sur le secteur et les sensibiliser à ses préoccupations et à ses besoins.
  - ✓ 11. Être un défenseur actif et influent du secteur communautaire : être préparé à prendre la parole dans les forums nationaux et à poser des questions très poussées sur des problèmes controversés touchant le secteur communautaire (p. ex., les préjugés qui privent d'appui les communautés marginalisées et les goulots d'étranglement des systèmes de financement pour les ONG)<sup>14</sup>.



<sup>11</sup> Voir la fiche d'action ⑨  
<sup>12</sup> Voir la fiche d'action ⑨

<sup>13</sup> Voir la fiche d'action ⑧  
<sup>14</sup> Voir la fiche d'action ⑦

## ■ Étape clé B :

### Promouvoir le rôle de représentant efficace du secteur communautaire

Une fois les représentants choisis, d'autres membres du secteur communautaire peuvent prendre plusieurs mesures pour les aider à jouer leur rôle de façon aussi efficiente et efficace que possible. Parmi ces mesures, on peut citer les suivantes :

- ✓ 1. Participer au processus de sélection des représentants et l'approuver : par exemple, voter par courrier à une réunion d'élection et parler positivement de ceux qui ont été choisis démocratiquement.
- ✓ 2. Assurer l'initiation effective des représentants : les inviter à visiter un projet d'appui aux communautés marginalisées et vulnérables, et les informer sur les défis inhérents à leur travail.
- ✓ 3. S'intéresser à l'autorité nationale de lutte contre le SIDA, au cadre d'action et au système de S&E pour le SIDA, et se tenir informés à leur sujet : assister aux réunions du réseau d'ONG et connaître le moment où le cadre d'action sera développé.
- ✓ 4. Collaborer aux consultations et aux documents : contribuer (personnellement à une réunion, par courrier électronique, etc.) au développement d'indicateurs nationaux uniformisés pour le système national de S&E convenu<sup>15</sup>.
- ✓ 5. Faire la preuve de l'existence de ressources et de besoins du secteur communautaire : incorporer des études de cas et des données provenant de projets d'ONG dans les contributions des représentants au développement du cadre d'action national contre le SIDA.
- ✓ 6. Faciliter l'apport d'autres groupes du secteur communautaire : organiser une consultation sur les données de suivi parmi les groupes communautaires locaux qui sont dans l'impossibilité d'assister à des réunions nationales<sup>16</sup>.
- ✓ 7. Être engagés envers la recherche de consensus : accepter les processus de prise de décision collaborative et être ouvert à la possibilité de faire des compromis<sup>17</sup>.
- ✓ 8. Rendre les représentants responsables : donner un feedback honnête et constructif lorsqu'un représentant travaille de façon inefficace ou peu appropriée.
- ✓ 9. Apporter un soutien moral et un feedback positif : offrir un appui informel lorsqu'un représentant fait face à l'hostilité d'autres membres d'une autorité nationale de lutte contre le SIDA.
- ✓ 10. Reconnaître les succès : féliciter les représentants pour leur dur labeur et célébrer leurs réalisations.

---

<sup>15</sup> Voir la fiche d'action ④

<sup>16</sup> Voir la fiche d'action ④

<sup>17</sup> Voir la fiche d'action ①



# Fiche d'action ⑥

## Collecter des fonds pour l'implication du secteur communautaire

The community sector requires a range of resources, including adequate and appropriate funding, to cover consultations among constituents and representatives attendance at meetings.

### ■ Étapes clés :

- ✓ 1. Le chef d'équipe ou le groupe de coordination du secteur communautaire nomme les membres du secteur qui seront en charge de la collecte de fonds. Ces membres pourraient former une petite équipe spéciale dotée de temps, de compétences et de contacts appropriés.
- ✓ 2. L'équipe spéciale détermine :
  - Les tâches du secteur communautaire liées à la coordination nationale qui nécessitent un appui financier. [Voir l'encadré 20]
  - Le montant de financement nécessaire pour chaque tâche, sous forme de budget détaillé.

#### Encadré 20 : Ressources nécessaires pour l'implication du secteur communautaire

Pour appuyer son implication, le secteur communautaire pourrait avoir besoin de soutien financier pour des tâches telles que :

- L'élaboration de descriptions de poste et de critères de sélection pour ses représentants.
- La mise en œuvre de processus de sélection de ses représentants.
- La prise en charge des dépenses des représentants (p. ex., pour assister à des réunions).
- Le renforcement des compétences des représentants.
- Le développement de systèmes de communication au sein du secteur (bulletins, forums virtuels).
- Les consultations à mener au sein du secteur.
- La constitution de groupes au sein du secteur (en renforçant le plaidoyer de groupes travaillant avec des communautés marginalisées).
- Le renforcement des systèmes de réseaux et des processus.

- ✓ 3. L'équipe spéciale examine chacune de ces tâches et analyse ses sources potentielles de financement national et international. Cela implique la collecte d'information clé concernant les donateurs (quels sont ceux qui interviennent dans le pays et quels niveaux de financement ils offrent). [Voir l'encadré 21]
- ✓ 4. En fonction de son analyse, l'équipe spéciale développe un plan de collecte de fonds pour chaque domaine de besoin ou combinaison de besoins. Le plan doit indiquer ce qui suit :
  - Quels donateurs seront contactés, pour quels domaines de travail, pour quel montant de financement et pour quelle durée.

- Qui va développer les propositions.
- Quand les propositions seront développées.
- Toute information de base à collecter pour appuyer les propositions.

### Encadré 21 : Outil d'analyse de sources de financement potentielles

Domaine de besoin	Nom du donateur	Type de donateur*	Type de groupes financés	Type de travail financé	Montant du financement offert	Période du financement	Autres renseignements **

\* Type de donateur- bilatéral, gouvernement, fondation

\*\* Autres renseignements - restrictions liées au financement, exemples de travaux précédents financés

Le plan ne doit perdre de vue aucun problème potentiel avec la source de financement qui empêcherait les représentants de travailler avec certains groupes marginalisés ou de plaider en leur faveur (p. ex., les travailleurs du sexe). Cela inclut toute restriction liée au financement du gouvernement ou de donateurs particuliers.

- ✓ 5. L'équipe spéciale entre en contact avec les donateurs respectifs pour :
  - Établir les relations et apprendre à mieux les connaître.
  - Demander aux principaux intervenants de fournir des lettres d'appui ou de faire les présentations aux donateurs potentiels.
  - Confirmer leur intérêt à financer les besoins établis par le secteur communautaire.
  - Détailler les processus impliqués (p. ex., quand les propositions doivent être soumises et quel format utiliser).
- ✓ 6. L'équipe spéciale développe une ou plusieurs propositions de collecte de financement comprenant :
  - La justification (pourquoi l'argent est nécessaire).
  - Les buts et objectifs (ce que l'argent va permettre de réaliser).
  - La ventilation des activités (comment l'argent sera utilisé).
  - Le budget.
  - Le plan de travail (quelles activités seront mises en œuvre, où, quand et par qui).
- ✓ 7. L'équipe spéciale est transparente avec le reste du secteur communautaire en ce qui a trait au montant collecté, au(x) donateur(s) et aux bénéficiaires. Pour minimiser le risque de conflit que peuvent entraîner les décisions concernant les bénéficiaires des ressources, l'équipe spéciale ou un groupe de coordination peuvent :
  - Fixer des critères clairs de sélection des bénéficiaires du financement.
  - Appliquer des processus de sélection ouverts et documentés (en lançant un appel à propositions).
  - Inclure pour les bénéficiaires des exigences de suivi-évaluation et de soumission de rapports (au groupe de coordination).

# Fiche d'action ⑦

## Promouvoir la participation du secteur communautaire

Le secteur communautaire a parfois besoin de promouvoir lui-même sa participation. Ce processus implique l'introduction de changement des attitudes, des pratiques, des politiques et des lois d'individus, de groupes ou d'institutions qui ont de l'influence.

### ■ Étapes clés :

- ✓ 1. Un animateur convoque le secteur communautaire, ou bien une équipe spéciale – un groupe de travail – est mise sur pied (à travers une réunion de consultation des membres des réseaux d'ONG) pour énumérer les obstacles majeurs à sa participation adéquate et significative à chaque instance ou processus de coordination de pays<sup>18</sup>. Voici quelques-uns de ces obstacles :
  - Le secteur communautaire ne siège pas au sein de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA.
  - Les personnes vivant avec le VIH/SIDA ne sont pas consultées au sujet du cadre national d'action contre le VIH/SIDA.
  - Les questions et activités liées au secteur communautaire ne sont pas reconnues dans le système de suivi-évaluation national.
  - L'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA exclut les ONG non agréées.
  - Le gouvernement refuse de travailler avec les représentants de communautés dont les comportements ou activités pourraient être illégaux, telles que les travailleurs du sexe, les utilisateurs de drogues injectables et les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes.
  - Le secteur communautaire n'a pas les ressources nécessaires pour une consultation et une représentation efficaces.
- ✓ 2. Le secteur communautaire (par l'entremise d'un groupe de coordination) choisit un ou plusieurs de ces obstacles majeurs et élabore un plan de plaidoyer détaillé. Ce plan indique les principales étapes à suivre. [Voir l'encadré 22]
- ✓ 3. Le processus de planification ne doit pas perdre de vue que :
  - La question du plaidoyer doit être aussi claire et précise que possible, et centrée sur un aspect réalisable de la participation du secteur communautaire.
  - L'analyse et la recherche pourraient inclure la collecte :
    - De faits et de chiffres.
    - D'études de cas (comment la question limite les réponses efficaces au VIH/SIDA).
    - D'opinions (relativement à la force des sentiments du secteur communautaire et d'autres secteurs à propos de la question).
  - Les objectifs et activités doivent être aussi SMART que possible, c'est-à-dire :

<sup>18</sup> Voir la fiche d'action ①

## Encadré 22 : Cycle de planification du plaidoyer

Étape 1 : Choisissez l'obstacle à la participation communautaire que vous voulez traiter.

Étape 2 : Analysez le problème et faites de la recherche sur ce sujet.

Étape 3 : Développez des objectifs propres à votre travail de plaidoyer.

Étape 4 : Définissez vos cibles.

Étape 5 : Établissez vos ressources.

Étape 6 : Déterminez vos alliés et d'autres intervenants.

Étape 7 : Créez un plan d'action.

Étape 8 : Exécutez le plan de travail, et faites le suivi-évaluation.

(Source : adapté de *Advocacy in Action*, Alliance internationale contre le VIH/SIDA, 2002.)

- Précis (« Specific »)
- Mesurables
- Acceptables
- Réalistes
- Situés dans le temps (« Time-bound »)
- Les cibles et les alliés peuvent être divers, et comprennent :
  - Des cibles/alliés directs (ceux qui peuvent effectuer eux-mêmes des changements, tels que le gouvernement).
  - Des cibles/alliés indirects (ceux qui peuvent inciter au changement, tels que les médias).
  - Des groupes d'intervenants (p. ex., les membres du sous-comité de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA qui est en train d'élaborer le système de suivi-évaluation unique accepté).
  - Des individus influents (p. ex., le premier ministre, des vedettes).
- Les ressources nécessaires pour le plaidoyer pourraient inclure :
  - Un appui politique.
  - Un appui technique (p. ex., aptitudes en matière de travail avec les médias).
  - Un appui financier.
  - Un appui en nature (p. ex., utilisation gratuite d'un bureau pour des réunions).
  - Des ressources matérielles (p. ex., dépliants, exposés de principes). [Voir l'encadré 23]

## Encadré 23 : Ressources pour le travail de plaidoyer

Les ressources nécessaires pour le plaidoyer, tels que les documents d'information, doivent :

- Être brefs et concis.
- Avoir une présentation élégante et professionnelle.
- Être axés sur des messages clés (quel est le problème, pourquoi il est important et ce que d'autres peuvent faire à ce sujet).
- Être basés sur des faits et des chiffres, et inclure des références.
- Inclure une pointe de « sentiment » (une étude de cas sur la signification du problème pour une personne réelle).
- Être rédigés dans une langue appropriée pour l'auditoire ciblé.
- Inclure des éléments d'action en lien avec ce que les lecteurs peuvent faire

- Le plan d'action doit détailler les contributions qu'apporteront différentes personnes et organisations quand elles seront impliquées et quel éventail de stratégies créatives sera utilisé. [Voir l'encadré 24]
- Le plan d'action doit être entièrement chiffré et doit inclure un budget détaillé.

### Encadré 24 : Stratégies pour le travail de plaidoyer

Les stratégies de plaidoyer peuvent inclure :

- Le renforcement des groupes représentés (renforcement de l'appui au niveau local chez les membres de la communauté et les groupes communautaires).
- Des réunions d'information en tête-à-tête avec des décideurs clés (p. ex., le président de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA).
- Du travail médiatique (communiqués de presse, conférences de presse).
- La diffusion du matériel de plaidoyer (dépliants, « briefings »).
- La rédaction de lettres ou de campagnes électroniques.
- Le travail par le biais de « champions » (des personnes influentes qui soutiennent la cause).
- L'organisation de rassemblements et de manifestations.
- L'action directe (assister aux réunions de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA et demander à s'asseoir à la table).

- ✓ 4. Le secteur communautaire ou des organisations individuelles conviennent des messages clés pour le plan de plaidoyer. [Voir l'encadré 25]
- ✓ 5. Le secteur communautaire ou des organisations individuelles déterminent tout besoin de renforcement des capacités qui doit être traité préalablement à la mise en œuvre du plan de plaidoyer<sup>19</sup>. Cela pourrait inclure le renforcement des compétences dans des domaines tels que :
  - L'élaboration de messages clés.
  - L'expression en public
  - L'exercice de pression sur les décideurs.
  - Le travail avec les médias.
- ✓ 6. Le groupe de coordination ou de travail du secteur communautaire tient d'autres groupes de la communauté informés des activités de plaidoyer, en offrant des mises à jour à travers son site Web, son bulletin ou ses réunions<sup>20</sup>.
- ✓ 7. Les organisations du secteur communautaire effectuent le suivi-évaluation du plan de plaidoyer et consultent continuellement le secteur communautaire élargi. Au besoin, elles procèdent à des changements, par exemple la définition d'autres cibles et la modification des messages clés.

<sup>19</sup> Voir la fiche d'action ④

<sup>20</sup> Voir la fiche d'action ⑧

## Encadré 25 : Messages clés

Les messages de plaidoyer doivent être :

- Concis et simples.
- Positifs et pragmatiques
- Précis et cohérents.
- Pertinents pour l'auditoire cible.
- Acceptés et utilisés par tous ceux qui sont impliqués dans le travail de plaidoyer.
- Utilisés dans toutes les activités de plaidoyer (dans les dépliants, les présentations aux décideurs, etc.).

(Source : adapté de *Pathways to Partnerships*, Alliance internationale de lutte contre le VIH/SIDA.)

Voici quelques messages clés concernant l'importance de l'engagement du secteur communautaire :

- Les cadres d'action contre le VIH/SIDA ont plus de chances de refléter et de traiter les besoins des populations les plus à risque si les communautés sont activement impliquées dans les processus de planification. Les réponses au VIH en seront plus efficaces.
- L'implication du secteur communautaire dans la conception et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation donnera un tableau plus général de la réponse réelle au VIH. Elle permettra en outre de mieux comprendre quelles interventions répondent effectivement aux besoins des communautés les plus à risque ou ayant besoin d'appui.

## Étude de cas : Plaidoyer pour la participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA, en Bolivie

Dans l'élaboration de propositions pour les Rounds 1 et 2 du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, le gouvernement bolivien a déterminé qui pouvait être membre du mécanisme national de coordination. Il n'a pas inclus les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Les propositions ont été écrites dans un secret quasi absolu et ont été rejetées les deux fois.

Avant le lancement du Round 3, des groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA ont décidé de s'attaquer à la situation. Pour cela, ils ont procédé de plusieurs façons, notamment en :

- Développant leurs capacités en acquérant des compétences, avec l'aide du Conseil international des ONG de lutte contre le SIDA et du Réseau latino-américain des personnes vivant avec le VIH/SIDA (REDLA).
- Envoyant des lettres dénonçant l'exclusion des personnes vivant avec le VIH/SIDA aux réseaux nationaux et internationaux et au Fonds mondial lui-même.
- Faisant communiquer leurs demandes par leurs leaders, à travers les médias.
- Faisant pression sur les organisations internationales, telles que l'ONUSIDA.

Le travail de plaidoyer a été une réussite. En 2006, quatre membres sur la trentaine que compte le mécanisme national de coordination sont des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Ils sont élus par leur réseau et participent également aux comités exécutif et sous-comités du mécanisme.

La demande de la Bolivie pour le Round 3 du Fonds mondial a été acceptée.

(Source : adapté de *Challenging, Changing and Mobilising: A Guide to PLWA Involvement in Country Coordinating Mechanisms*, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et Projet POLICY, 2005.)

## Fiche d'action ⑧

### Améliorer la communication au sein du secteur communautaire

Les membres du secteur communautaire doivent communiquer entre eux et avec les autres intervenants de manière efficace.

#### ■ Étapes clés :

Renforcer et améliorer la communication par et pour la communauté nécessite une action de la part d'un ensemble d'individus et d'organisations. Il s'agit notamment des suivants :

- Représentants du secteur communautaire. Par exemple, un représentant de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA doit tenir les autres membres du secteur communautaire informés des décisions prises concernant l'allocation des ressources.
- De plus, les représentants du secteur communautaire s'engagent formellement à consacrer une partie du temps aux membres de leur équipe pour entreprendre des tâches de communication et allouer des ressources aux fonctions de communication.
- Responsables et coordonnateurs du secteur communautaire. Par exemple, un réseau d'ONG doit produire des bulletins d'information, des bulletins électroniques, etc., pour informer les membres de la période à laquelle ils peuvent apporter leur contribution au cadre d'action de lutte contre le VIH/SIDA.
- Membres du secteur communautaire. Par exemple, les groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA doivent exprimer auprès des représentants de la communauté leurs préoccupations quant à l'élaboration d'indicateurs nationaux de suivi.
- Secrétariats des organes ou mécanismes nationaux de coordination. Par exemple, le personnel administratif du secrétariat de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA doit clairement informer les représentants de la communauté des dates et ordres du jour des réunions.
- Membres des organes ou mécanismes nationaux de coordination et groupes d'intervenants élargis (tels que les groupes thématiques élargis des Nations Unies). Par exemple, les membres de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA doivent informer le secteur communautaire des opportunités et défis qui se présentent aux groupes communautaires.

Le groupe de coordination du secteur communautaire ou un groupe de travail chargé de la communication ainsi que les représentants des organes ou mécanismes nationaux de coordination peuvent entreprendre un certain nombre d'actions pratiques pour améliorer la communication, notamment :

- ✓ 1. Garantir une communication ouverte, transparente et professionnelle. Pour y parvenir, il faut (a) être disposé à partager l'information librement et largement; (b) instaurer la collaboration plutôt que la concurrence; (c) assurer la confidentialité; (d) traiter les personnes avec respect.

- ✓ 2. Garantir une communication active et multidirectionnelle. Les membres du secteur communautaire communiquent de manière proactive avec leurs représentants et ne s'attendent pas seulement à recevoir des renseignements.
- ✓ 3. Atteindre le secteur communautaire dans toute son étendue. Cela signifie qu'il faut communiquer non seulement avec les responsables d'ONG et activistes, mais également avec un ensemble d'individus et de groupes du secteur communautaire, notamment les personnes socialement ou géographiquement isolées<sup>21</sup>.
- ✓ 4. S'accorder sur les rôles et responsabilités en matière de communication. Pour y parvenir, il faut (a) indiquer les personnes ou organisations responsables de certaines tâches de communication (par exemple distribuer au secteur communautaire l'ordre du jour des réunions de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA) et (b) rendre des comptes réciproquement en cas de manquements aux obligations (par exemple en cas de distribution tardive des bulletins).
- ✓ 5. Utiliser un langage approprié, simple, précis et respectueux :
  - Utiliser la langue locale la plus parlée ou produire les ressources en plusieurs langues.
  - Ne pas utiliser des termes déplacés ou offensants.
  - Éviter le jargon et « traduire » les termes et idées en des propos facilement accessibles aux groupes de la communauté. [Voir l'encadré 26]
- ✓ 6. Établir des moyens de communication appropriés et efficaces :
  - Informer différents types de publics à travers une combinaison de formats créatifs et pratiques, tels que des bulletins, des sites Web, des documents d'information et des bulletins électroniques; ne pas diffuser tous les renseignements par courrier électronique si la plupart des groupes du secteur communautaire ne disposent pas d'ordinateurs.
  - Utiliser des bases de données pour faciliter la gestion des connaissances et s'assurer que l'information peut être diffusée rapidement et de manière efficace.
- ✓ 7. Utiliser les formats convenus pour les comptes-rendus et la communication, et conserver les données pour le suivi-évaluation et le renforcement des capacités. Par exemple, les représentants du secteur communautaire auprès de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA pourraient utiliser un modèle (format de base) pour rédiger des comptes-rendus de chaque réunion à laquelle ils ont assisté. [Voir l'encadré 27] Ce compte-rendu peut être utilisé pour entamer des consultations avec le secteur communautaire et repérer les besoins en renforcement des capacités des représentants du secteur communautaire et d'autres secteurs.

#### Encadré 26 : « Traduire » le jargon ou utiliser un langage approprié

Terme	Traduction
Victimes du SIDA	Personnes vivant avec le VIH/SIDA et qui en sont affectées
Prostituées	Travailleuses du sexe
Systemes d'information sur les réponses des pays (CRIS)	Un moyen de collecter, de stocker et de partager de l'information sur ce qui se fait en réponse au VIH/SIDA à l'échelon du pays

<sup>21</sup> Voir la fiche d'action 9

- ✓ 8. Garantir une communication régulière et continue. Un réseau d'ONG pourrait s'engager à tenir ses membres informés au sujet des organes ou mécanismes nationaux de coordination au moins quatre fois dans l'année, et un représentant du secteur communautaire pourrait s'engager à rendre compte de chaque réunion de l'autorité nationale de coordination.

### Encadré 27 : Modèle de compte-rendu de réunion par un représentant du secteur communautaire

Un compte-rendu de réunion d'un représentant de la communauté (par exemple auprès de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA) destiné aux membres de la communauté peut contenir les éléments suivants :

- Date, heure et lieu de la réunion.
- Personnes ayant assisté à la réunion.
- Renseignements de référence (relatifs par exemple aux discussions tenues au sein du secteur communautaire préalablement à la réunion, mais également aux positions convenues).
- Résumé de chaque élément de l'ordre du jour, notamment :
  - Comment la discussion s'est déroulée.
  - Les positions adoptées par les différents représentants.
  - Mode de vote des représentants du secteur communautaire.
  - Décisions prises.
  - Points d'intervention convenus, notamment pour le représentant du secteur communautaire.
- Liste des autres questions pertinentes soulevées lors de la réunion et réflexion sur la pertinence ou non d'un suivi, notamment de la part du reste du secteur communautaire.
- Liste, par ordre d'importance ou d'urgence, des éléments clés dont le secteur communautaire doit discuter.
- Date, heure et lieu de la prochaine réunion.

(Source : adapté de *Challenging, Changing and Mobilising: A Guide to PLHIV Involvement in Country Coordinating Mechanisms*, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et Projet POLICY, 2005.)



Le Theni District Positive Network se rencontre pour discuter, échanger et s'appuyer, Inde



## Fiche d'action 9

### Améliorer les consultations au sein du secteur communautaire

Le secteur communautaire doit pouvoir diriger des consultations efficaces, efficaces et démocratiques parmi ses membres et parvenir à un consensus sur les positions, besoins prioritaires et stratégies.

#### ■ Étapes clés :

Le secteur communautaire peut prendre un certain nombre de mesures pratiques pour assurer et améliorer son travail de consultation. [Voir l'encadré 28] Il s'agit notamment des suivantes :

- ✓ 1. Renforcer le leadership et la mise en réseau des communautés, notamment de celles ayant généralement la plus faible représentation. Par exemple, garantir qu'un réseau du secteur communautaire est suffisamment solide et qualifié pour faciliter les processus de consultation et faire respecter son rôle de leadership par les membres.
- ✓ 2. Tenir des consultations aux périodes et moments les plus pratiques pour le secteur communautaire, et offrir des opportunités de participation dans l'ensemble du pays (pas seulement dans les capitales, par exemple). Il peut s'agir de consultations sous-régionales, suivies de consultations nationales auxquelles prennent part un nombre limité de représentants.

#### Box 28: Consultations

Les consultations au sein du secteur communautaire impliquent ce qui suit :

- Rechercher les opinions, expériences et leçons d'individus et d'organisations.
- Amener les gens à réfléchir sur un thème clair et faciliter (mais pas orienter) les discussions.
- Ecouter ce que les gens ont à dire.
- Donner aux gens la chance de partager leurs opinions de manière honnête et ouverte.
- Autoriser et admettre les désaccords.
- Mettre l'accent sur :
  - Une section particulière du secteur communautaire, par exemple des ONG d'appui aux orphelins et aux enfants vulnérables;
  - Un large échantillon d'intervenants du secteur communautaire.
- Déterminer les thèmes clés plus les domaines d'accord et de désaccord.
- Documenter et partager les résultats de la consultation.

- ✓ 3. Garantir des opportunités de consultation exceptionnelles et plus régulières. Par exemple :
  - Consultations exceptionnelles pour réviser les ébauches d'indicateurs uniformisés pour le système de suivi-évaluation national.
  - Consultations continues et régulières avec les réseaux d'ONG organisant des rencontres de consultation deux semaines avant chaque session de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA (pour discuter des questions à insérer dans l'ordre du jour ainsi que des points actuels de ce dernier, et préparer les représentants de la communauté).
- ✓ 4. Être transparent en annonçant au plus grand nombre les opportunités de participer aux consultations. Convenir des méthodes de consultation à utiliser et les communiquer formellement, afin que les membres de la communauté comprennent bien la manière dont ils peuvent s'impliquer<sup>22</sup>. Il est possible d'utiliser un ensemble de méthodes différentes de consultation, par exemple :
  - Réunions
  - Groupes de réflexion ou de discussion
  - Forums électroniques
  - Questionnaires
- ✓ 5. Prendre les dispositions nécessaires pour que les animateurs maintiennent les consultations dans le cadre prévu et permettre à un ensemble de participants d'exprimer leurs points de vue. De préférence, les animateurs doivent appartenir au secteur communautaire, être bien informés et avoir de solides connaissances en matière de techniques participatives.
- ✓ 6. Aider les groupes marginalisés et vulnérables, notamment ceux disposant de faibles capacités d'organisation, à se réunir, à partager leurs opinions et à exprimer leurs points de vue. Il s'agira entre autres d'apporter du soutien aux personnes vivant avec le VIH/SIDA ou aux personnes utilisant des drogues injectables afin qu'elles disposent d'un espace supplémentaire distinct, sûr, dans lequel l'on prendra note de leurs priorités pour le cadre d'action de lutte contre le VIH et le SIDA.
- ✓ 7. Appuyer les consultations en optimisant les ressources du secteur communautaire, telles que les évaluations communautaires participatives, les rapports d'évaluation, les études de cas, les guides de bonnes pratiques et les données de suivi.
- ✓ 8. S'assurer que les représentants du secteur communautaire dans les organes ou mécanismes nationaux de coordination soient directement impliqués dans les consultations (ou leur animation) avec les communautés afin qu'ils comprennent pleinement les points de vue de leurs membres<sup>23</sup>.
- ✓ 9. S'assurer que le processus commence par la définition des questions d'importance majeure pour le secteur communautaire et axer les processus de recherche de consensus sur ces questions au préalable. Être pratique et se concentrer, également au préalable, sur les aspects sur lesquels il est plus facile d'obtenir un consensus. Communiquer les résultats des consultations aux participants et au reste du secteur communautaire.

---

<sup>22</sup> Voir la fiche d'action ⑧

<sup>23</sup> Voir la fiche d'action ⑤

## Fiche d'action 10

### Travailler en partenariat et instaurer la compréhension mutuelle

Il est important que tous les secteurs, ainsi que les divers groupes du secteur communautaire, travaillent ensemble de manière concertée et solidaire. Il faut pour cela instaurer une compréhension mutuelle (sur les différentes façons de travailler, les priorités, la terminologie, etc.) et concevoir des outils et mécanismes pratiques pour parvenir à un consensus et prendre des décisions difficiles (sur les objectifs partagés, l'allocation des ressources, etc.)

#### ■ Étapes clés :

Le secteur communautaire et les autres intervenants impliqués dans chacun des organes et mécanismes nationaux de coordination peuvent prendre un certain nombre de mesures pratiques pour améliorer leur mode de collaboration. Il s'agit notamment des suivantes :

- ✓ 1. Clarifier la signification du terme « partenariat ». [Voir l'encadré 29]

#### Encadré 29 : Partenariat entre les différents secteurs

Le partenariat, c'est travailler avec les autres pour réaliser ce que l'on ne peut pas réaliser tout seul. Pour la coordination nationale des réponses au VIH/SIDA, il implique différentes actions :

- Développer la compréhension mutuelle et l'appréciation réciproque des forces, des faiblesses, des expériences, des leçons, etc.
- Oeuvrer à la réalisation d'un objectif commun.
- Travailler dans l'intérêt mutuel des parties.
- Avoir des rôles et responsabilités précis et complémentaires.
- Partager des ressources complémentaires (p. ex., compétences, bonnes pratiques, accès au financement).
- Respecter les principes de travail convenus du partenariat.

(Source : adapté de *Pathways to Partnerships*, Alliance internationale de lutte contre le VIH/SIDA.)

- ✓ 2. Instaurer une compréhension mutuelle. Pour cela, il faut éventuellement :
  - En savoir plus sur les activités de chaque groupe et son mode de fonctionnement (par exemple, en lisant chacun les rapports annuels et guides des meilleures pratiques de l'autre et en procédant à une analyse réciproque des rapports d'évaluation).
  - Être mutuellement conscient des opportunités et des défis (par exemple, en s'enquérant chacun des ressources, des limites, des pressions et de la diversité de l'autre).
  - Observer les actions mutuellement. Par exemple, les professionnels du sexe peuvent inviter les autorités et les membres du secteur privé de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA à visiter leurs projets, ou encore un groupe thématique des Nations Unies peut inviter les représentants des personnes vivant avec le VIH à assister à l'une de ses réunions.

3. ✓ Élaborer et utiliser des outils participatifs pour instaurer une compréhension mutuelle, effectuer ensemble la planification et parvenir à un consensus. [Voir l'encadré 30] Ces outils doivent :
  - Être expliqués à tous les acteurs impliqués; il convient de s'assurer que ces derniers les comprennent et y adhèrent.
  - Favoriser la collaboration.
  - Permettre aux différences d'opinion de s'exprimer et les canaliser.
  - Être pratiques et permettre aux personnes de développer et de partager leur pensée en passant ensemble des paroles à l'acte.
  - Faire en sorte que les résultats soient archivés, afin que les personnes se souviennent exactement des décisions prises et de la manière dont elles l'ont été.
  
4. ✓ Élaborer et adopter des principes de travail. Cette tâche peut se réaliser sous la forme d'un accord informel ou de manière plus formelle à travers un mécanisme tel qu'un mémorandum d'entente ou un autre accord qui engage les parties. Ce document peut couvrir les domaines suivants :
  - Mode de traitement réciproque des différents secteurs (en veillant particulièrement à ne pas porter de jugement ni exercer une discrimination).
  - Langage à utiliser (en évitant le jargon dans la mesure du possible et en choisissant une langue de travail appropriée qui n'exclut personne).
  - Confidentialité (garantir que les personnes vivant avec le VIH/SIDA peuvent participer sans crainte de voir leur statut divulgué publiquement).
  - Transparence (parvenir à un engagement pour discuter des questions ouvertement et honnêtement).
  - Propriété intellectuelle (préciser les « propriétaires » des documents clés tels que le cadre d'action contre le VIH/SIDA convenu, les personnes pouvant les utiliser et de quelle façon elles peuvent le faire).
  - Principes clés à promouvoir, tels que l'égalité des sexes et le GIPA (implication accrue des personnes vivant avec le VIH/SIDA).
  - Pratiques professionnelles (par exemple, répondre mutuellement aux courriers électroniques ou toujours présenter des excuses si une personne ne peut pas assister à une réunion).
  - Résultats et rendements attendus (notamment les plans de travail et budgets, le cas échéant).
  
5. ✓ Concevoir et utiliser des outils participatifs pour faire face aux différences d'opinion et aux crises. Ces outils doivent :
  - Être expliqués à tous les acteurs impliqués et l'on doit s'assurer qu'ils les comprennent et y adhèrent.
  - Permettre aux personnes d'exprimer leurs désaccords, mais se focaliser sur la recherche d'un terrain d'entente ou d'un compromis.
  - Être pratiques, en permettant aux personnes d'instaurer la compréhension mutuelle et le respect en réalisant quelque chose ensemble.
  - Être orientés vers les objectifs, par exemple en s'assurant qu'on parviendra au bout du compte à une décision, quelles que soient la gravité et la complexité des différences.
  - Faire en sorte que les résultats soient archivés, afin qu'il n'existe pas de controverse sur les décisions prises et la manière dont elles l'ont été.
  
6. ✓ Élaborer et approuver des mécanismes pour surveiller, évaluer et réviser le partenariat. Cette tâche peut consister à concevoir des indicateurs pour évaluer l'efficacité du partenariat et savoir si les engagements sont respectés.

## Encadré 30 : Outil d'instauration d'une compréhension mutuelle

L'outil suivant peut être utilisé par un secteur pour comprendre davantage ses relations actuelles avec un autre secteur et pour déterminer les zones à améliorer.

Par exemple, il pourrait être utilisé par le secteur communautaire (lors d'une rencontre d'un réseau d'ONG) pour évaluer la diversité des organisations au sein du secteur et ses relations avec le gouvernement, les donateurs et le secteur privé.

### Mode d'emploi :

1. Sélectionnez un secteur avec lequel le vôtre souhaite améliorer ses relations.
2. Discutez de ce que votre secteur pense de l'autre. Par exemple, que pensez-vous de leur rôle ? de leurs forces/faiblesses ? des ressemblances/différences de modes de travail par rapport aux vôtres ? des meilleurs/pires aspects de la collaboration avec eux ? Rédigez les points clés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous. Répétez le processus, mais par rapport à ce que l'autre secteur pense du vôtre. Rédigez les points clés dans la colonne de droite du tableau.

Comment nous les percevons	Comment ils nous perçoivent
• XX	• XX

3. Discutez des points que votre secteur a en commun avec l'autre. Rédigez les points clés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous.
4. Discutez des différences de votre secteur par rapport à l'autre. Rédigez les points clés dans la colonne de droite du tableau.
5. Sur la base de vos discussions, indiquez deux ou trois points considérés comme prioritaires pour l'amélioration de vos relations avec l'autre secteur. Rédigez les priorités dans la section en bas du tableau.

Éléments que nous avons en commun avec l'autre secteur	Différences entre nous et l'autre secteur
• XX	• XX

### Priorités pour l'amélioration de nos relations

- XX
- XX

6. Discutez des modalités pratiques vous permettant de vous atteler aux priorités que vous avez établies. Déterminez votre « première étape », c'est-à-dire ce que vous ferez, quand, où et comment.

(Source : adapté de *Pathways to Partnership*, Alliance internationale de lutte contre le VIH/SIDA.)



# Fiche d'action 11

## Suivre attentivement les progrès et jouer le rôle de vigile

Avec la participation officielle de ses représentants, il est vital que le secteur communautaire soit en mesure de se poser en vigile, en évaluant et en critiquant en toute indépendance les contributions et résultats d'une variété de secteurs et d'initiatives. Cet aspect est particulièrement important pour le soutien aux groupes marginalisés qui sont souvent exclus ou qui ont une influence limitée au sein des processus formels.

### ■ Étapes clés :

1. Un animateur convoque le secteur communautaire (par exemple à des rencontres consultatives avec les membres d'un réseau d'ONG) pour déterminer le type de rôle de vigile qu'il souhaite jouer ainsi que le type de groupe ou de processus que ce rôle impliquerait. [Voir l'encadré 31]

#### Encadré 31 : Questions clés pour définir le rôle de vigile

Le secteur communautaire doit se poser les questions suivantes :

- Quel type de questions et de groupes veut-il suivre, dans le cadre de son rôle de vigile ?
- Jusqu'à quel point veut-il être rigoureux dans son rôle de vigile ?
- Quel mécanisme l'aidera le mieux à jouer un rôle de vigile ? Par exemple, doit-il instituer un nouveau groupe de vigiles ou s'appuyer sur les fonctions d'un groupe existant (tel qu'un réseau d'ONG) ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de jouer un rôle de vigile ? Par exemple, comment ce rôle pourrait-il affecter les opportunités de financement pour les parties concernées ?
- Comment peut-il trouver l'équilibre entre son rôle de vigile et sa participation aux groupes chargés des Trois Principes directeurs ?
- A-t-il besoin de renforcer sa capacité, pour jouer un rôle de vigile efficace ? Par exemple, doit-il accroître ses connaissances et ses compétences relatives à des domaines tels que l'économie et les prévisions budgétaires ?

2. Le secteur communautaire élabore des attributions relatives à ce rôle, qu'un groupe nouveau ou déjà existant soit impliqué ou non. Ce document décrit les aspects suivants du groupe :
  - Buts et objectifs. (Quelle est sa mission ? Que souhaite-t-il réaliser ? S'agit-il d'un mécanisme pour recueillir les revendications du secteur communautaire ou d'un espace supplémentaire de discussion et de prise de décisions pour le secteur ?)
  - Adhésion. (Concerne-t-il seulement les parties prenantes de la communauté ou est-il ouvert aux autres, notamment aux institutions scolaires ? Concerne-t-il des groupes particuliers au sein du secteur communautaire ?)
  - Principes. (Comment garantira-t-il une implication accrue des personnes vivant avec le VIH et des autres groupes marginalisés, et la prise en compte de leurs problèmes ?)
  - Pratiques professionnelles. [Voir l'encadré 32]

### Encadré 32 : Pratiques professionnelles pour un groupe de vigiles du secteur communautaire

L'élaboration de pratiques professionnelles pour un groupe de vigiles implique l'accord sur certaines questions :

- Comment le groupe sera-t-il coordonné et administré ?
- Quelle est la fréquence des réunions du groupe, où se réunit-il et combien de temps la réunion dure-t-elle ?
- Comment le groupe collectera-t-il des renseignements ?
- Comment le groupe prendra-t-il des décisions et traitera-t-il toute différence d'opinion ?
- Comment le groupe documentera-t-il et partagera-t-il ses décisions ?
- Quelles relations le groupe entretiendra-t-il avec d'autres groupes et institutions ?

- ✓ 3. Le secteur communautaire utilise l'information et les décisions émanant de son rôle de vigile pour un ensemble d'objectifs. Il s'agit notamment des suivants :
  - Éclairer la participation officielle du secteur communautaire dans les organes et mécanismes nationaux (en fournissant aux représentants des preuves décrivant à quel point les problèmes affectent les communautés).
  - Éclairer le travail de plaidoyer du secteur communautaire (en fournissant des preuves montrant à quel point un problème affecte les communautés dans l'ensemble du pays)<sup>24</sup>.
- ✓ 4. D'autres intervenants, notamment le gouvernement et les donateurs, respectent le rôle de vigile du secteur communautaire et le reconnaissent comme une partie essentielle des systèmes démocratiques reliés aux Trois Principes directeurs et à la réponse nationale au VIH/SIDA<sup>25</sup>.

### Études de cas : Suivre attentivement les progrès et se poser en vigile indépendant

En 2005, particulièrement en réponse au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, cinq ONG (Africa Consultants International, l'Alliance nationale contre le SIDA, ENDA Santé, SIDA Services et Synergie pour l'enfance) ont cofondé l'Observatoire. Cette initiative offre un espace ouvert à divers acteurs, notamment le secteur communautaire et le gouvernement. Ses objectifs consistent à :

- Agir en tant que vigile national en examinant minutieusement la réponse multisectorielle au VIH/SIDA.
- Être un forum pour la formulation de propositions et de recommandations constructives susceptibles d'améliorer la réponse.
- Alimenter la réflexion sur la réponse apportée à ce jour et la mise en œuvre du plan stratégique national.

L'Observatoire est ouvert à toutes les organisations et encourage l'implication des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Il ne dispose d'aucune structure formelle, la communication se faisant par voie de courriers électroniques et de réunions à mesure que les besoins se manifestent. Les décisions sont prises par consensus et sont archivées.

<sup>24</sup> Voir la fiche d'action ⑦

<sup>25</sup> Voir la fiche d'action ⑩